

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatre juin deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Laurent LAFAYE, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	24	28
Date de la convocation : 28/05/2025		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, GOUDOUD Catherine, CHASSAIN Gaston, ROUSSEAU Gilbert, VERDEME Marylène, MIGNOT Jean-Marie, LEPETIT Martine, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, DUGEAY Pascal, GERBAUD Alain, COULAUD Claudette, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, ROBERT Marie-José, BOISSONNEAU Magali, GRANET Frédérique, ROUBERTIE Laure, NIOSSOBANTOU Dimitri, DUPUY-LEGRAND Céline, BOUTHINAUD Chantal, BUSSIERE Pascal, MORIN Julien, NICOT Damien

Représentés : BALOT Nicolas représenté par MIGNOT Jean-Marie, BODEN Marie-Claude représentée par LEPETIT Martine, ROUX Blanche représentée par VERDEME Marylène, GABOUTY Delphine représentée par BUSSIERE Pascal

Absents et Excusés : MARCOUL-SOULIE Bénédicte

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MIGNOT Jean-Marie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2025_D_037

Objet : Festival International du pastel 2025 - Convention de Partenariat avec les pastellistes du 24ème Festival International du Pastel

Madame Marylène VERDEME informe les membres du conseil municipal des différentes démarches de la collectivité auprès de plusieurs partenaires pour l'organisation du Festival International du Pastel pour l'année 2025.

Des pastellistes et la commune de Feytiat ont décidé de se rapprocher dans le cadre de cette manifestation :

- Violette CHAMINADE
- Anne COURTINE
- Patrick HENRY
- Alexis LE BORGNE
- Florence PENOUTY
- Sergeï PIETILA
- Olga ABRAMOVA
- A vendre leurs produits dérivés à la commune de Feytiat en appliquant une remise de

15% sur le prix de vente. Seuls les produits vendus selon l'état des ventes seront alors facturés au terme du festival par les pastellistes à la commune de Feytiat exonéré de 15% du prix de vente. Les invendus leur seront restitués par la Commune de Feytiat.

La Commune de FEYTIAT s'engage :

- A vendre pendant la durée du festival les produits dérivés des pastellistes.
- A régler au terme du festival international du pastel (courant septembre 2025) la somme des produits vendus exonérée de 15% de remise.

Il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention pour préciser les engagements réciproques de chacun des artistes.

Madame Marylène VERDEME présente le projet de convention à intervenir avec les pastellistes.

Après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner son accord pour la signature d'une convention à intervenir avec les pastellistes précités,
- De donner au Maire l'autorisation de signer la convention,
- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le mercredi 04 juin 2025

Le maire,

Laurent LAFAYE.